

POITIERS, le 4 décembre 2019

COUR D'APPEL DE POITIERS
SERVICE DES EXPERTS
4 Bd du Mal De Lattre De Tassigny CS 30527
86020 POITIERS CEDEX
Tél : 05.16.08.05.83
Fax : 05.16.08.05.92

Mme Louise VIERO
13 rue Saint Saloine
17100 SAINTES

Madame,

En application des dispositions de la loi du 29 juin 1971 modifiée par la loi du 11 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004, et à la suite de la formation restreinte de l'Assemblée générale de la cour d'appel de Poitiers réunie le 6 novembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer de votre réinscription sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de Poitiers pour une **durée de 5 ans**, sous la/les rubrique(s) suivante(s) :

sous la rubrique : H-INTERPRETARIAT - TRADUCTION
dans les spécialités : H-01.04.02 - Danois
H-02.04.02 - Danois
H-01.04.04 - Norvégien
H-02.04.04 - Norvégien

à l'exclusion des autres rubriques qui auraient pu être demandées. En effet, les membres de la commission de Réinscription quinquennale ont retenu le principe de rejeter toutes les demandes d'extension d'inscription non validées par une précédente assemblée générale.

Il vous appartiendra, **tous les cinq ans**, de solliciter votre réinscription.

Je vous rappelle également les termes de l'article 23 du décret du 23 décembre 2004 qui porte obligation de déposer, à la cour d'appel, un rapport annuel de vos formations et de votre activité d'expert avant le 1^{er} mars de chaque année.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/ LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Mme Emilie ABRANTES
Substitut Général